

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 12 Mars

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 mars

M. Reinach dépose un projet de loi tendant à l'institution d'un Ministère spécial des Colonies.

L'orateur demande l'urgence.
M. Reinach donne lecture de sa proposition ; il insiste sur la nécessité de soustraire l'administration des colonies à un ministère militaire comme celui de la marine qui n'a principalement en vue que les opérations guerrières ; il estime que l'objet le plus important que le gouvernement doit réaliser, c'est la mise en valeur de toutes les richesses de nos colonies au point de vue industriel, commercial et agricole et il conclut en disant qu'un ministère civil des colonies est seul capable d'obtenir ce résultat.

M. d'Aillières dépose une proposition de loi tendant à décider qu'à l'avenir la création d'un ministère ne pourra plus être établie que par une loi.

L'orateur demande l'urgence.

M. Loubet, président du Conseil, dit que le gouvernement ne s'oppose pas à la discussion de la proposition de loi de M. Reinach, mais il estime que cette proposition soulève de nombreuses questions qui demandent une étude approfondie ; il en conclut que l'urgence doit être repoussée par la Chambre.

La Chambre, par deux votes successifs, repousse l'urgence : 1° sur la proposition de M. Reinach ; 2° sur la proposition de M. d'Aillières.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Camille Dreyfus, relative à la célébration du centenaire de la République.

M. Lavy soutient un amendement tendant à faire déclarer le jour du 10 août 1792, anniversaire de la chute de la royauté, comme fête nationale, concurrentement avec la journée du 21 septembre 1792, anniversaire de la fondation de la République.

M. Dreyfus, rapporteur, dit que la Commission propose la date du 22 septembre qui rappelle à la fois la proclamation de la République, la victoire de l'armée française repoussant à Valmy l'Europe coalisée et l'annexion à la France du Comté de Nice et de la Savoie.

La Commission n'accepte pas la commémoration de la journée du 10 août ; si elle est chère au souvenir de tous les républicains, ce n'en est pas moins une journée où des citoyens ont lutté contre d'autres citoyens.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 3

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

I

LE SAC D'ISSOIRE

— Est-ce fini ? demanda le duc d'Anjou.

— Monseigneur, répondit un capitaine des carabins en étendant la main vers le temple, on n'entend plus rien.

Effectivement aux cris de désespoir et d'agonie avait succédé un lugubre silence. L'Eglise n'était plus qu'une vaste tombe...

— A une autre expédition ! s'écria le duc, devenu fore-né ligueur après avoir été l'allié des protestants.

— Holà ! monsieur de Vauglas !

Un mestre de camp se présenta.
Prenez avec vous deux cents cavaliers, et courez au bourg Pailhat, ce nid de huguenots caché au milieu des rochers. D'Ambert, il m'est venu d'étranges rapports.

— Lesquels, monseigneur ? dit Henri de Guise, le Balafré.

— Un certain pasteur Massin gouverne Pailhat.

M. Couturier demande que la Fête du 14 juillet soit remplacée par la fête de la proclamation de la République le 22 septembre.

Cette proposition est repoussée par 340 voix contre 3.

Le projet de loi est ensuite mis aux voix et adopté par 395 voix contre 38.

SENAT

Séance du 10 Mars 1892

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet la constitution des universités.

M. Challemel-Lacour combat le projet.

L'orateur estime que les universités de province ne sont réclamées que par des professeurs qui s'imaginent que leur situation personnelle augmentera quand, au lieu d'être des professeurs de Faculté, ils appartiendront à une université quelconque.

Il rappelle que ce ne sont pas les esprits libéraux qui demandent la réforme des institutions actuelles et que si Paul Bert a soutenu le système des universités régionales, c'est qu'il espérait remédier ainsi à la misère de notre enseignement supérieur et au lamentable oubli dans lequel il avait été laissé.

INFORMATIONS

Manifestation franco-espagnole

Une importante réunion a eu lieu à La Junquera (Espagne), ville frontière. Plus de deux mille républicains s'étaient donné rendez-vous à la salle du théâtre, pour entendre le député de l'Ampourdan, le citoyen Vallès y Ribot.

Après avoir traité la question des lièges qui intéresse principalement la Catalogne, l'orateur a abordé les tarifs douaniers. D'après lui, la rupture des négociations incombe en très grande partie au sieur Canovas qui, pour faire plaisir à la triple alliance, n'a pas craint de plonger dans la misère la noble nation espagnole. Meurent de faim les prolétaires, pourvu que Guillaume soit content de son valet.

Dans un mouvement vraiment éloquent, Vallès y Ribot a adjuré les républicains de ne pas se laisser entraîner contre la France.

« La France, a-t-il ajouté, est le phare lumineux qui éclaire le monde entier. Ce phare éteint, nous serions tous plongés dans les plus noirs ténèbres, d'où nous ne pourrions jamais sortir. Que si jamais la France vient à être attaquée, n'hési-

C'est bien, dit-on, le plus fougueux religieux que si puisse voir.

Et de son repaire il excite à la révolte et au mépris de la religion tout le pays voisin.

En entendant ces paroles, Hubert Brassier s'approcha du frère du roi.

— C'est la vérité, monseigneur, dit-il en sautant. Et il n'y a pas plus de huit jours que des gens de Pailhat sont venus à Ambert, où ils ont osé outrager les catholiques par d'atroces chansons.

— Tu es du pays, toi ? demanda Monsieur.

— D'Ambert même.

— Eh bien ! je te charge de conduire le détachement.

— J'accepte avec joie. Seulement permettez-moi en approchant de Pailhat, de devancer vos cavaliers, d'aller préalablement reconnaître le repaire des huguenots, pour choisir le moment propice de les y surprendre.

— A quoi bon, mes cavaliers sont braves.

— Ces huguenots aussi.

— Des chanteurs de psaumes.

— Avec leurs épées et arquebuses toujours à portée de la main. Il y a là des gentilhommes du pays de Saint-Etienne, qui savent jouer d'estoc et de taille. Croyez m'en, monseigneur : la circonspection est nécessaire.

— Soit donc. Je te confie la conduite de l'expédition... Quant à nous, messieurs, s'écria le duc d'Anjou en se tournant vers sa suite, demain nous continuerons, avec l'armée, notre route vers le midi. Il s'agit, corbleu ! d'empêcher Henri de Navarre, qui a fui de Paris, de rejoindre les troupes protestantes.

sitons pas, républicains, à venir à son secours. » Ces nobles paroles ont été accueillies par des braves immenses.

Provocation à la Russie

Tandis que la triple alliance cherche à convaincre l'Europe de ses dispositions pacifiques, elle ne néglige rien pour faire exécuter par ses subalternes les malpropres besognes dont elle n'ose pas franchement prendre l'initiative et la responsabilité.

C'est ainsi qu'elle ne cesse de pousser le gouvernement bulgare à exécuter pour le printemps prochain les plans de fortification du littoral de la mer Noire, élaborés par un ingénieur autrichien, M. Benchen, et qui auront pour résultat d'assurer la défense de la partie des côtes comprises entre Balchick, Varna et Bourzas.

Déjà, contrairement aux stipulations du traité de Berlin qui prescrivaient la démolition des grandes forteresses danubiennes de Choumla, Silistrie, Routschouk et Varna, la Bulgarie, après avoir fait semblant de commencer les premiers travaux de déblaiement, laissait les choses en l'état, de sorte qu'étant déjà protégée du côté du Nord par la Roumanie, qui est inféodée à la triple alliance, elle ne pourrait être atteinte que par la mer.

L'idée de rétablir les fortifications de Varna est des plus significatives. Une telle entreprise constitue un acte de véritable provocation à l'égard de la Russie, sur la magnanimité et le dédain de laquelle compte évidemment M. Stambouloff, peut-être même un peu trop.

Dans l'état présent des finances de la Bulgarie, il est stupéfiant que ceux qui la gouvernent aient pu trouver vingt-cinq millions dans leurs coffres-forts pour entreprendre des ouvrages dont la nécessité ne se faisait pas le moins du monde sentir, et dont le czar aurait le droit de prendre ombrage, s'il n'était fermement résolu à couvrir du dédain qu'ils méritent les entreprises d'ennemis aux abois et visiblement à court de moyens.

La fête du Czar

Saint-Petersbourg, 10 mars.

Aujourd'hui, la Russie fête le quarante-septième anniversaire de la naissance du Czar.

Alexandre III a reçu avec le cérémonial accoutumé, les félicitations des hauts dignitaires de son empire dans la salle de Marbre du palais d'Hiver.

En raison des souffrances infligées à des millions de sujets par la famine, il n'y a pas eu de fêtes, mais les malheureux n'ont pas été oubliés.

— Hé ! répliqua le Balafré, il n'est guère à craindre, le petit reyot ! Sans doute, à l'heure qu'il est, il s'est réfugié auprès de ses amis de la Rome genevoise, où il aura repris la Bible, après avoir pourtant juré de suivre la messe.

— Le Béarnais est fin, répartit Monsieur, est fin comme un renard. Traqué dans un endroit, on le voit bientôt bondir de plus belle dans un autre. C'est le plus rusé compère que je connaisse... Ne nous y fions pas.

Tandis que le mestre de camp Vauglas réunissait et organisait son détachement d'après les instructions de Monsieur, le compagnon de Hubert Brassier prenait le bras de ce dernier et lui disait :

— Comment, Hubert, c'est toi qui vas porter le fer et le feu dans Pailhat.

— Certainement : tu as vu que j'ai saisi la balle au bond.

— Et tout à l'heure tu te réjouissais de la mort de la femme Marthe parce qu'elle te rendait la liberté pour épouser la fille du pasteur Massin.

— Sans doute. N'as-tu pas compris pourquoi je demandais à Monsieur de devancer le détachement ?

— Afin de reconnaître le bourg et d'indiquer aux cavaliers royaux l'heure favorable.

— Oui, mais auparavant je verrai Jeanne.

— Pour avertir la pauvre fille.

— Pour la sauver si elle veut me suivre.

— Elle et ton enfant, n'est-ce pas ?

— L'enfant m'importe peu. C'est elle que je veux. Je l'aime plus que jamais, je le répète elle est si belle.

— Voudra-t-elle consentir.

La célébration de l'anniversaire coïncide avec le départ de l'Empereur de sa résidence favorite de Gatschina.

Campagne royaliste

Jeudi soir, au gymnase Lorenzi, rue de Vaugirard, a eu lieu, devant une assistance de cinq cents personnes, la première conférence politique organisée par la jeunesse royaliste de Paris.

Cette manifestation est, dit le Figaro, le point de départ d'une campagne qui va se poursuivre avec la plus grande activité.

« L'Intransigeant » poursuivi

M. Quesnay de Beaurepaire poursuit, en sa qualité de procureur général, le journal *L'Intransigeant* pour diffamation et outrage dans l'exercice de ses fonctions, à raison d'un article publié il y a deux jours. Dans cet article, intitulé : « Magistrat prévaricateur », le rédacteur en chef de *L'Intransigeant* accusait M. Quesnay de Beaurepaire d'être le « protecteur et l'ami » de Michot, le chef de la bande de Neuilly, arrêté il y a quelque temps, et d'avoir reculé volontairement le renvoi de Michot en cour d'assises.

Rochefort

L'Estafette accuse les radicaux de négocier avec Rochefort en vue du prochain renouvellement de la Chambre.

L'Intransigeant dément que Rochefort soit venu à Paris avec un sauf-conduit délivré par M. Loubet, ministre de l'intérieur.

La France et le Vatican

Le *Matin* assure que l'accord est établi entre la France et le Vatican pour les nominations des évêques.

Mesures contre les anarchistes

Suivant la *Paix*, le cabinet de Bruxelles aurait l'intention de convoquer une conférence internationale pour prendre des mesures communes contre les anarchistes.

Le personnel des bureaux de préfecture

M. Maruéjols, député de l'Aveyron, a été nommé président de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi tendant à organiser le personnel des bureaux des préfectures et des sous-préfectures.

Budget spécial des téléphones

Comme détail complémentaire sur le budget 1893, nous devons ajouter que, parmi les mesures prises pour compléter l'œuvre d'unification budgétaire, figure la suppression du budget spé-

— Malheur à elle et à son père, s'écria le sauvage ligueur, malheur à tous les siens si elle refuse ! on les massacrera comme ceux d'Issoire.

Le duc d'Anjou venait de donner ses ordres à Vauglas, le chef de l'expédition contre Pailhat. Le mestre de camp se mit aussitôt en route du côté de l'Est, vers la frontière du Forez, après avoir rallié ses gens, cavaliers et arquebusiers désignés.

Hubert Brassier se plaça à ses côtés.

— Allons ! capitaine Gargantua, en selle ! cria Vauglas au gros reître que nous connaissons déjà.

Celui-ci avait fini par trouver quelque chose à se mettre sous la dent, et se tenait sous une porte cochère en faisant aller ses formidables mâchoires,

— *La, la*, monsieur de Vauglas, répondit Gargantua la bouche pleine. Laissez-moi venir seulement ce petit champonneau.

Le petit jambonneau était un énorme jambon. Le reître ne se hissa sur son cheval que lorsqu'il eût fini de dévorer la cuisse de porc, de façon qu'il n'en restât plus qu'un os dont un chien même n'eût pas voulu.

Le lendemain de ce jour néfaste, l'isoire brûlait tout entier, tandis que l'armée royale se dirigeait vers le Midi.

On avait mis le feu à ce qui restait de la ville saccagée.

(A suivre.)

cial des téléphones, dont les dépenses seront désormais incorporées aux dépenses et recettes du budget général de l'Etat (section des postes et télégraphes).

La catastrophe de Charleroi

Un terrible coup de grison a éclaté aux charbonnages d'Anderlues, dans le bassin houiller de Charleroi (Belgique).

Au moment du sinistre, 300 ouvriers mineurs se trouvaient dans la fosse et ont été ensevelis.

On ne peut encore évaluer le nombre des victimes, qui paraît considérable.

Plusieurs cadavres ont déjà été retirés.

Les tarifs douaniers

La Chambre de commerce de Paris a présenté à MM. Jules Roche, ministre du commerce, et Ribot, ministre des affaires étrangères, une délégation demandant au gouvernement qu'il soit porté remède à la situation faite au commerce français par les tarifs exagérés sur l'Espagne.

Congrès de viticulteurs italiens

Rome, 11 mars.

Un congrès de viticulteurs a eu lieu avant-hier à Lecce, dans les Pouilles.

Dans ce congrès, on a adopté une motion invitant le gouvernement à reprendre au plus tôt les négociations commerciales avec la France.

La motion sera présentée au président du Conseil par les députés des Pouilles.

Les canons japonais

A la suite d'un concours qui vient d'avoir lieu, au Japon, entre les divers fabricants de matériel d'artillerie d'Europe pour la fourniture de 6 canons de 27 c/m de 30 calibres avec affûts de côte, le gouvernement japonais a accordé la préférence aux projets de canons et d'affûts de M. Schneider et Cie et a confié l'exécution de cette fourniture aux usines du Creusot.

La fortune de M. Grévy

Les héritiers du président Grévy viennent de procéder au partage de sa succession. D'après des *on-dit* que le XIX^e Siècle a recueillis, le total s'élèverait à cinq millions et demi. Ce journal fait remarquer que, sur ce chiffre, il y avait pour quatre millions et plus de valeurs étrangères de premier ordre.

Horrible crime en Russie

Deux Tartares, les nommés Salfainé, père et fils, de Kesan, ont tué une jeune fille de 14 ans et ont mangé son cœur et sa foie crus !

C'est, paraît-il, sur le conseil du mollah (prêtre mahométan) qu'ils auraient agi, dans le but de conjurer la maladie et la mauvaise fortune. On aurait de la peine à croire à un tel crime, s'il ne s'était déroulé devant les tribunaux.

Les deux monstres ont été condamnés chacun à douze années de travaux forcés dans les mines de Sibirie.

Au Tonkin

Les journaux du Tonkin, disent que la route de Tien-Yen à Langson est achevée jusqu'au village de Dinh.

La Reine-mère de Tu-Duc a reçu M. Brière, résident supérieur, accompagné des membres du Conseil de régence.

La Reine, qui a quatre-vingt-trois ans, a dit connaître les heureux résultats obtenus par M. Lanossan au Tonkin. A Hué, le commandant du *Lutin* a fait prisonniers le chef Doi-Phuc ainsi que ses principaux lieutenants.

Le chef de pirates Lang-Grai a fait sa soumission au résident de Bac-Ninh, auquel il a remis des armes et des munitions.

Une bande de pirates, armés de fusils à tir rapide, a pillé le 7 janvier le village de Chi-Lang.

Le sergent Bonnefons, commandant le poste de Than-Moi, a poursuivi une bande avec laquelle il a eu un engagement sérieux.

Les pirates ont dû se retirer, laissant quarante morts sur le terrain.

Il n'y a eu aucune perte de notre côté.

Le chef des pirates de mer du Tonkin, Déony, a été capturé. Il s'était retiré grièvement blessé dans une île où le commandant Duportail l'a pris avec ses principaux lieutenants.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Bal au profit des pauvres et de la souscription Clément Marot

Plusieurs journaux ont annoncé qu'un bal aurait lieu, le jeudi 24 mars (jour de mi-carême), dans les salons de la préfecture, sous le patronage de « l'Union des femmes de France », et au profit de la caisse de cette Société.

Cette information, ainsi présentée, manque quelque peu d'exactitude et nous nous empressons de rétablir les faits dans leur exacte vérité.

Nous aurons, en effet, prochainement un bal dans les salons de la Préfecture ; mais il est donné sous le patronage des Dames de la Société

de Cahors au profit des pauvres et dans le but de permettre de recueillir définitivement la somme nécessaire pour achever le monument Clément Marot.

Ce bal organisé par les soins de la commission du concert Clément Marot aura lieu le mercredi, 23 mars courant.

Sur la demande qui lui en a été faite par M. le Maire de Cahors, M. le Colonel commandant d'armes, a bien voulu désigner MM. le capitaine Dapigny, le lieutenant Ginhoux et le sous-lieutenant Sarcos pour compléter la commission et associer ainsi l'armée à une œuvre où la charité aura une très large part.

La recette du bal sera, en effet, partagée entre les pauvres de Cahors et la souscription du monument.

Secours aux cultivateurs

M. le ministre de l'intérieur vient de mettre à la disposition de M. le Préfet du Lot un secours extraordinaire de 13,000 fr. pour être répartis entre les cultivateurs et les petits propriétaires les plus nécessiteux dont les récoltes ont eu à souffrir des orages en 1891.

Une première allocation de 4,000 fr. ayant déjà été accordée, les subsides envoyées sur les fonds du ministère de l'intérieur se seront élevés à 17,000 fr. A cette somme, il y a encore lieu d'ajouter les secours accordés par M. le ministre de l'agriculture pour venir en aide aux malheureux qui se sont trouvés dans l'impossibilité de réparer avec leurs propres ressources les dégâts occasionnés par les orages, les inondations et la gelée.

Ces secours se répartiront de la manière suivante :

Orages.....	29,374 fr.
Gelée.....	18,812 25
Inondations.....	1,111 75

Soit au total une somme de 66,298 fr. qui aura été distribuée entre 6,663 familles indigentes.

Assistance publique

Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 26 février, M. le docteur Clary-Bousquet, inspecteur des enfants assistés du Lot, est promu de la deuxième à la première classe de son grade.

Toutes nos félicitations à M. le docteur Clary, dont le zèle intelligent et l'esprit d'initiative toujours en éveil, méritaient bien cette récompense.

Nos réservistes

Nous apprenons avec plaisir que, prenant en considération les justes observations de la presse, la municipalité a averti l'autorité militaire que le théâtre de Cahors ne serait pas affecté au casernement des troupes pendant le séjour des réservistes.

La fabrique de conserves pour l'armée

Une pétition est lancée dans la circulation, par les soins du Comité Central de la Fédération des Travailleurs de Cahors, dans le but d'obtenir de M. le Ministre de la guerre qu'une fabrique de conserves de viande pour l'armée, soit installée à Cahors. Nous ne saurions trop engager les habitants de notre ville à signer cette pétition dont l'adoption serait de nature à ramener la prospérité dans notre département tout entier.

Congrès ouvrier

Le Comité Central de la Fédération des Travailleurs de Cahors, informe les Syndicats et les Camarades adhérents, que le 1^{er} Congrès annuel aura lieu ce soir, samedi 12 mars, à 8 h., à l'Hôtel-de-Ville.

Ordre du jour : Gestion financière ; révision des statuts.

Inspection générale de l'enseignement primaire

Mme Kergomard, inspectrice générale, est chargée, en 1892, de l'inspection générale des écoles maternelles du département du Lot.

Prise de possession

Ces jours-ci, nos braves gendarmes sont en train de déménager !

Ils prennent possession de la nouvelle caserne de gendarmerie, et avant un mois, ils auront complètement évacué l'ancienne.

VÉLOCE-SPORT CADURCIEN

Nous sommes heureux de constater les progrès immenses qu'a fait la vélocipédie dans notre ville depuis quelques années, aussi pouvons-nous espérer que les sorties officielles du V.-S. C. vont être très suivies et à ce sujet nous nous faisons un plaisir de rappeler à ses membres que c'est demain, dimanche, que doit avoir lieu la première sortie.

Départ du Club à 2 heures.

LES VOLEURS DE LA BANLIEUE

La police de notre ville a mis, jeudi, en état d'arrestation les nommés Barry François, âgé de 20 ans, journalier, demeurant à Bégous, et Viala André, âgé de 26 ans, bourselier à Cahors,

pour vols qualifiés commis dans une maison située à Cabessut, et appartenant à M. Calmon, propriétaire à Cahors.

Ces vols consistent en blé, avoine, eau-de-vie et vins vieux.

Nouvelles militaires

Depuis 1884 un certain nombre d'hommes étaient exercés dans chaque régiment à la transmission rapide des ordres et renseignements par signaux au moyen de fanions, le jour ; des lanternes, la nuit.

Les rapports des inspecteurs généraux ayant été, en grande majorité, défavorables à ce mode de communication télégraphique, le ministre de la guerre vient d'en décider la suppression.

Toutefois, les troupes appelées plus spécialement à servir dans les régions montagneuses conserveront leurs signaux. Il est démontré, en effet, que la correspondance par signaux peut être très avantageuse dans la guerre de montagne.

Franchise postale

Par décret, le Président de la République a accordé la franchise postale à la correspondance officielle que les présidents des bureaux d'assistance judiciaire, près les Tribunaux civils et près les Cours d'appel, ont à échanger dans toute la République entre eux et avec les juges de paix et les maires de leur arrondissement respectif.

Les officiers de santé

L'officiat de santé semble avoir vécu. Le rapport du docteur Cornil, sénateur de l'Allier, rapporteur de la Commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'exercice de la médecine, rapport qui vient d'être déposé sur le bureau du Sénat, conclut à sa suppression.

Si le Sénat se prononce pour l'adoption, comme la Chambre l'a fait déjà, l'institution de l'officiat de santé est près de disparaître.

Toutefois, cette suppression, telle que la demande la Commission, n'aura pas d'effet rétroactif. Les officiers de santé actuellement en exercice, conserveront leurs droits. De plus, ce titre sera encore délivré aux étudiants en cours d'études.

Nous lisons dans la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour* :

Visite pastorale

Itinéraire. — Dimanche, 13 mars, Monseigneur visitera la paroisse d'Aujols.

Lundi, 14, Sa Grandeur consacrerait l'autel majeur à St-Sever.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de deux excellents prêtres, M. Beulaguet et M. Bonnet.

M. Louis-Henri Beulaguet, curé de l'Abbaye était né à Reyrevignes (Livernon), le 22 février 1818. Après son ordination, en décembre 1849, il fut nommé vicaire à Gorses, puis successivement curé de Teyssieu, d'Ornes et de l'Abbaye.

C'est dans cette paroisse qu'il est décédé le 6 mars 1892, à l'âge de 74 ans.

M. François Bonnet, curé de Cels, né à Montfaucon, le 23 décembre 1862, et ordonné prêtre le 4 juin 1887, avait fait son vicariat dans sa paroisse natale avant de desservir la paroisse de Cels. Il a succombé le 6 mars, à l'âge de 29 ans.

Nos pieux lecteurs se feront un devoir de prier pour le repos de l'âme de ces deux ecclésiastiques, qui faisaient partie de l'Association de prières en faveur des prêtres défunts.

Cathédrale

Station quadragésimale. — M. le Menant des Chesnais a inauguré dimanche, devant un auditoire nombreux et recueilli, la station quadragésimale. Monseigneur l'Evêque était au banc d'œuvre.

Le langage du prédicateur est à la fois simple et brillant. Il a quelque chose d'oriental. Ceci ne saurait surprendre quand on sait qu'en sa qualité de procureur des missions coptes, M. le Menant habite l'Egypte une grande partie de l'année.

Tout fait espérer que la parole du missionnaire apostolique sera goûtée et fera du bien. Donnons maintenant un court résumé de sa première instruction :

Après quelques courtes considérations générales sur le besoin que nous avons de chercher le royaume de Dieu et sa justice, le prédicateur a complimenté Monseigneur et rappelé un des plus beaux passages de sa dernière lettre pastorale sur l'Eucharistie.

Puis il a développé cette thèse : Dieu très grand et très bon a tout fait pour sa gloire. Il veut que son nom soit sanctifié, c'est-à-dire glorifié par toutes les créatures, que son règne arrive pour que son but soit atteint, et que sa volonté soit faite, parce que c'est le seul moyen de procurer la gloire de Dieu et de faire arriver son règne.

Toute la création obéit à la loi de Dieu ;

mais pour régner pleinement, Dieu veut être obéi par l'homme librement.

Dieu commandé, c'est son droit ; l'homme obéit, c'est son devoir.

L'homme n'a, au fond, que des devoirs. S'il a des droits, il ne peut avoir que celui de briser tous les obstacles humains qui s'opposent à l'accomplissement de ses devoirs vis-à-vis de Dieu. Donc, ce qui est devoir relativement à Dieu devient droit relativement à l'homme.

Quand un père et une mère doivent sur l'avenir de leur enfant, ils doivent dire : Quel est la volonté de Dieu sur lui ? Quand cet enfant aura accompli ses années, Dieu aura-t-il compté un serviteur de plus ? Voilà la question. En dehors de cela, il n'y a pas de justice.

Mères chrétiennes, c'est à vous de faire arriver le règne de Dieu. *Querite primum regnum Dei et justitiam ejus.*

Le Consommateur et le Tarif douanier sur les produits agricoles

La *Société des Agriculteurs de France* fait publier la note suivante :

Un grand nombre d'intermédiaires cherchent à profiter de l'application des taxes nouvelles pour relever les prix de vente au détail dans des proportions absolument arbitraires et pour réaliser ainsi des bénéfices illicites. C'est une manière « d'affamer le peuple » et de l'ameuter indûment contre le nouveau tarif. Le bureau de la *Société des Agriculteurs de France* a vu là un danger pour tous ; il a pensé qu'il était urgent d'indiquer, d'une manière précise, quel est le montant des augmentations de droits résultant, sur les denrées de consommation, de l'application du nouveau tarif général des douanes. Ces renseignements permettront de résister aux exigences abusives des intermédiaires. Ils peuvent être utiles non seulement aux consommateurs vis-à-vis des détaillants, mais encore à ceux-ci vis-à-vis des marchands en gros et des grands spéculateurs internationaux.

Une première remarque doit être faite, et la voici :

Actuellement, tous les magasins, tous les entrepôts sont bondés de marchandises étrangères introduites dans le courant du mois de janvier dernier, aux taux réduits de l'ancien tarif général. Le nouveau tarif n'a donc pu, en fait, recevoir aucune application, et non seulement les prix de vente obtenus par le producteur n'ont subi, de ce chef, aucune augmentation, mais encore l'affluence de quantités énormes de denrées sur les marchés a amené une baisse générale. Toute augmentation réclamée actuellement par un intermédiaire, en raison de la mise en vigueur des nouveaux tarifs, constitue donc une extorsion, et doit être purement et simplement repoussée.

Cette situation paraît devoir se prolonger quelques mois. Quand elle aura cessé par suite de l'écoulement des approvisionnements actuels, le tarif nouveau pourra, suivant l'expression courante, « jouer son plein ». Voici quelles seront, alors, les seules augmentations qui puissent en résulter, — en admettant même, par une supposition toute gratuite, que la concurrence intérieure ne les atténue pas.

Bœufs. — Tarif ancien : 38 fr. par tête. — Tarif nouveau : 10 fr. les 100 kil. de poids vif, c'est-à-dire au poids moyen de 500 kil. (1), 50 fr. — Augmentation : 12 fr. sur 500 kil., soit 2 fr. 40 les 100 kil., 2 1/2 cent. le kil., 1 1/4 cent. la livre, au poids vif.

Vaches. — Tarif ancien : 20 fr. par tête. — Tarif nouveau : 10 fr. les 100 kil. de poids vif, c'est-à-dire au poids moyen de 350 kil., (1), 35 fr. — Augmentation : 15 fr. sur 350 kil., soit 4 fr. 30 c. les 100 kil., 4 1/3 cent. le kil., 2 1/6 cent. la livre.

Veaux. — Tarif ancien : 8 fr. par tête. — Tarif nouveau : 12 fr. les 100 kil. de poids vif, c'est-à-dire au poids moyen (1) de 70 kil., 8 fr. 40 c. — Augmentation : 40 cent sur 70 kil., soit un peu plus d'un demi-centime par livre.

Moutons. — Tarif ancien : 5 fr. par tête. — Tarif nouveau : 15 fr. 50 les 100 kil. de poids vif, c'est-à-dire au poids moyen de 40 kil. (1), 6 fr. 20 c. Augmentation : 1 fr. 20 c. sur 40 kil. soit 3 c. par kil. et un centime et demi par livre.

Porcs. — Tarif ancien : 6 fr. par tête. — Tarif nouveau : 8 fr. les 100 kil. de poids vif, c'est-à-dire au poids moyen de 100 kil. (1), 8 fr. par tête. — Augmentation : 2 fr. les 100 kil., 2 cent. le kilogr., un centime la livre.

Viandes fraîches de bœuf. — Tarif ancien : 3 fr. les 100 kil. — Tarif nouveau : 25 fr. — Augmentation : 22 fr. les 100 kil., 22 c. le kil., 11 cent. la livre. — Il est à remarquer que le bœuf arrive peu sous cette forme.

Viandes fraîches de mouton. — Tarif ancien : 3 fr. les 100 kil. — Tarif nouveau 32 fr. — Augmentation : 29 fr. les 100 kil., 29 cent. le kil., un peu moins de 15 cent. la livre. C'est, jusqu'ici, la seule augmentation qui puisse être sensible ;

(1) Poids moyen adopté par la commission officielle de valeur en douane.

mais elle peut être évitée, en partie, par l'introduction du mouton vivant, qui paie relativement moins.

Viandes fraîches de porc. — Tarif ancien : 3 fr. les 100 kil. — Tarif nouveau : 12 fr. — Augmentation : 9 fr. les 100 kil., 9 cent. le kil., 4 1/2 cent. la livre. Pas plus, d'ailleurs, que le bœuf, le porc n'entre en France sous cette forme.

Viandes salées de porc. — Tarif ancien : 4 fr. 50 les 100 kil. — Tarif nouveau : 25 fr. — Augmentation : 20 fr. 50 les 100 kil., 20 cent. le kil., 10 cent. la livre. Mais en fait les viandes étaient prohibées par mesure sanitaire. La levée de cette prohibition et son remplacement par le droit de 25 fr., loin d'amener une hausse, doivent nécessairement aboutir à une baisse, le droit n'ayant rien de prohibitif.

Lait. — Tarif ancien : exempt. — Tarif nouveau (minimum) : 2 fr. 50 les 100 kil., 2 1/2 cent. le kil., 1 1/3 cent. la livre.

Fromages. — Tarif ancien : 3 et 4 fr. les 100 kil. Tarif nouveau (minimum) : 15 fr. — Augmentation : 11 ou 12 fr. les 100 kil., soit 11 ou 12 cent. le kil. et 6 cent. au plus la livre.

Beurre. — Tarif ancien : exempt. Tarif nouveau (minimum) : 6 fr. les 100 kil. soit 6 cent. le kil. et 3 cent. la livre.

Blé en grains. — Sans changement. Blé en farines. — Jusqu'au taux d'extraction de 70 0/0, sans changement. Au-dessus : 10 ou 12 fr. d'après le nouveau tarif, au lieu de 8 fr. les 100 kil. Augmentation : 4 fr. les 100 kil., soit 4 cent. le kil. et 2 cent. la livre. Mais il est à remarquer, d'une part, que cette augmentation s'applique uniquement à des farines de choix et, d'autre part, que le blé n'entre en France que pour une très faible proportion, sous forme de farine.

Pain. — Tarif ancien : 1 fr. 20 les 100 kil. — Tarif nouveau : 5 fr. — Augmentation : 3 fr. 80 les 100 kil., soit 0 038 le kil. ou 0 fr. 017 la livre. On n'ignore pas que cette importation est forcément limitée à une zone très restreinte de la frontière. Encore les petites quantités de pain importées par les riverains pour leur consommation journalière sont-elles exemptes.

Avoine. — Sans changement. Seigle. — Sans changement. Maïs. — Sans changement.

Orge. — Tarif ancien : 1 fr. 50 les 100 kil. — Tarif nouveau 3 fr. — Augmentation : 1 fr. 50 les 100 kil., soit 1 1/2 cent. le kil. et 3/4 de cent. la livre.

Sarrasin. — Tarif ancien : exempt. — Tarif nouveau : 2 fr. 50 les 100 kil., soit 1 1/2 cent. le kil. et 3/4 de cent. la livre.

Pommes de terre. — Tarif ancien : exemptes. — Tarif nouveau : 40 cent. les 100 kil., soit 4 millimes le kil. et 2 millimes la livre.

Sucres non candis. — Sans changement. Huiles d'olives. — Tarif ancien : 3 fr. les 100 kilos. — Tarif nouveau (minimum) : 10 fr. — Augmentation : 7 fr. les 100 kilos, soit 7 cent. le kil. et 3 1/2 cent. la livre.

Bois de chauffage. — Tarif ancien : exempt. — Tarif nouveau : 2 fr. les 1,000 kil. soit 20 cent. les 100 kilos.

Houblon. — Tarif ancien : 12 fr. 50 les 100 kil. — Tarif nouveau (minimum) : 30 fr. — Augmentation : 17 fr. 50 les 100 kil., soit 17 1/2 cent. le kil. et moins de 9 cent. la livre.

Vins. — Tarif ancien : 2 fr. l'hectolitre jusqu'à 15°9. Tarif nouveau (minimum) : 70 cent. par degré alcoolique et par hectol. de liquide jusqu'à 10°9, et à partir de 11 degrés, le même droit augmenté de 1 fr. 56 par degré. Pour un vin à 12 degrés (11°9) le droit ancien étant de 2 fr. ; le nouveau droit ressort à 8 fr. 56. Augmentation : 6 fr. 56 l'hectol., soit 6 1/2 cent. le litre et 5 cent. la bouteille.

Bière. — Tarif ancien : 7 fr. 75 l'hectol. de liquide. Tarif (minimum) : 9 fr. les 100 kil. (fût compris), soit environ 17 fr. l'hectol. — Augmentation : 10 fr. 25 l'hectol., soit 10 cent. le litre.

Notons que les suifs, laines, soies, peaux, lins, chanvres et graines oléagineuses continuent, comme par le passé, à entrer en franchise.

Telles sont les seules augmentations qui pourraient, dans quelque temps, devenir légitimes — encore en supposant, ce qui est évidemment excessif, que la consommation soit uniquement alimentée par l'importation étrangère ou que le producteur français bénéficie de la totalité du droit de douane, sans que la hausse soit neutralisée par la concurrence intérieure.

Dans tous les cas, toute augmentation supérieure à celle que nous venons d'indiquer constitue une exaction, une extorsion pure et simple. Le consommateur a le droit et le devoir d'y résister, soit à titre individuel, soit de préférence, en s'associant.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 10 mars

Le sieur J.-B.-P.-L. Vialard, âgé de 41 ans, propriétaire à Uzech-des-Oules, est condamné, pour violence et voies de fait, à 50 fr. d'amende.

— Le tribunal condamne, pour vol de bois, deux jeunes filles, les nommées Léonie Vergnes, âgées de 17 ans, de St-Henri, et Angéline Dajean,

âgée de 12 ans, de Maxou, la première à 52 fr. d'amende, et la deuxième à 8 fr. et déclare les pères responsables.

— Le nommé P.-A. Bessières, âgé de 46 ans, propriétaire à Luzech, est condamné à 15 jours de prison et 16 fr. d'amende, pour vol de plants de vignes.

— Le tribunal inflige 8 jours de prison au sieur Michel Vinel, âgé de 52 ans, propriétaire à Arcambal, pour vol d'une pince-bouchon à greffer.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 8 février 1892

Présidence de M. Daynard, directeur semestriel

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues. Il donne lecture d'une lettre adressée au président de la Société par M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, concernant la 16^e réunion annuelle des sociétés savantes des départements en 1892. Les séances seront tenues dans la salle dite de l'Hémicycle, à l'École nationale des Beaux-Arts, du mardi 7 au vendredi 10 juin inclusivement.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle le secrétaire général de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze l'informe que, dans le cas où la Société des Etudes du Lot désirerait reproduire dans son Bulletin le mémoire de M. Martel sur ses explorations de 1891 dans les Causses de Gramat, il tient à sa disposition les clichés des 26 gravures qui accompagnent ce travail. La Société des Etudes accepte cette proposition et remercie la Société de la Corrèze et M. Martel de leur offre bienveillante.

M. J. Blanc fait connaître que M. Caminade, commis d'Econamat au Lycée de Cahors, membre de la Société, vient d'être décoré des palmes académiques. La Société adresse toutes ses félicitations à M. Caminade.

M. l'abbé Gary continue la lecture du travail de M. de Fontenilles sur les comptes de la Cathédrale de Cahors pour l'année 1652.

Le Président, J. DAYNARD. Le Secrétaire, J. BLANC.

Séance du 15 février

Présidence de M. Lebeuf, doyen d'âge

M. le Secrétaire général dépose les publications reçues.

M. de Laroussilhe continue la lecture de son étude sur la commanderie de Latronquière, et démontre, preuves à l'appui, que l'étymologie de ce terme géographique ne saurait être *Latronum quies* (refuge de voleurs), puisque depuis 1255 jusqu'à la Révolution, le mot Latronquière a été écrit en deux mots : *la Tronquière*, ce qui a détruit, *a priori*, l'origine malveillante qui lui a été attribuée.

Il pense, bien qu'il n'existe pas d'anciens documents sur la question, que cette commanderie fut fondée à la suite d'une donation à l'Ordre de Saint Jean-de-Jérusalem, faite par le seigneur de Latronquière, baron dudit lieu, qui lui abandonna son titre en même temps que ses propriétés.

Le Président, M. LEBEUF. Pour le secrétaire absent, U. CAUNIZIL.

Un nouveau sou

Tous les ans, périodiquement, il est question de doter la France d'une nouvelle monnaie de billon et de changer l'effigie des sous. Le bruit court en ce moment que cette réforme va être enfin mise en exécution et que la troisième République aura ses pièces à elles, comme les gouvernements qui l'on précédée.

Rien de plus légitime. Sans remonter plus loin que la Révolution, nous voyons la Constituante mettre en circulation des sous nouveaux qui par une singulière ironie, portent d'un côté le buste de Louis XVI, de l'autre un bonnet phrygien. Ce modèle ne se retrouve plus guère aujourd'hui que chez les collectionneurs de médailles.

Il fut d'ailleurs remplacé en 1793, sur l'ordre de la Convention, par un sou complètement républicain, daté de *l'an III de la Liberté*, un sou qui était conforme au système métrique et qui représentait intrinsèquement la valeur de 5 centimes.

Disons tout de suite à ce propos que le sou d'aujourd'hui, tel que l'a fait la loi du 6 mars 1852, est loin d'avoir la même valeur intrinsèque. Tout le monde sait d'ailleurs que son alliage se compose de 95 parties de cuivre, 4 d'étain et 1 de zinc.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 5 au 12 mars 1892

Naissances

Arnal Alfred, à Cavanniés.
Dardennes Jules, Impasse Souls, 8.
Noyer Jean, à Cabessut.
Grin Joseph, rue du Portail-Alban, 19.
Merle Paul, rue Labarre, 2.
Michel Marthe, Impasse Souls, 1.

Mariages

Sémirat Louis, et Vignolles Thérèse, robeuse.

Décès

Vertut Joseph, 1 mois rue de Fouillac, 2.
Brugalières Jean, 48 ans, aux Tuilleries.
Chansarel Pierre 67 ans, rue Pélégri, 10.
Ticou Marcelin, 20 jours Impasse St-Urcisse, 5.
Soulié Antoinette, 24 ans, rue Labarre, 38.
Bonnevillie Marie, 62 ans, rue Mascoutou, 23.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME du 13 MARS 1892

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

Le Chasseur alpin (marche)	Sellenick
Martha (ouverture)	Flotow
Le Rossignol (valse pour flûte)	Julien
Exécutée par M. Thomassin	
Les Mousquetaires de la Reine (fant.)	Halévy
Gavotte-Stéphanie	Czibulka

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

(Suite)

PRAIRIES NATURELLES

Auguste. — Les fourrages dont vous venez de nous parler sont très bons, sans doute, mais il faut les renouveler souvent. Il vaudrait mieux, ce me semble, avoir de ces prairies qui durent toujours.

Léon. — Je voudrais bien voir, du moins entendre parler de ces sortes de prés, de leur produit et des soins qu'ils demandent.

Serres. — Comme nos prairies sont à plus de 20 kilomètres d'ici (1), je ne songeais pas à vous entretenir de celles qui durent toujours. Vos observations me plaisent; vous voulez tout savoir. Bon, vous deviendrez d'excellents agriculteurs.

Les prairies naturelles exigent comme tout, des soins, des engrais même, sans cela elles se lasseraient après un certain temps.

Disons d'abord que les plus fertiles sont situées dans les vallées, sur le bord des eaux courantes, elles donnent deux coupes.

Les prés de *Causse* sont sur les hauteurs; ils produisent peu si la saison est sèche, mais l'herbe est de bonne qualité.

La première récolte, celle du foin, est toujours la plus abondante. Les deux se font de la même manière. Ce travail étant assez connu, il est inutile d'entrer dans tous les détails.

Vers la Saint-Jean, à la pleine floraison des plantes dominantes, nous coupons notre foin. Si nous le faisons plus tôt le fourrage serait moins substantiel et moins abondant. En attendant plus tard, il serait grossier comme de la paille, de moindre qualité.

Aussitôt fauchée, l'herbe est étendue sur le sol, où des faneurs la retournent avec des fourches. Cependant si la pluie survient il est préférable de la laisser quelques jours en rons (andains).

Le foin gâté ne vaut pas de bonne paille; aucun animal ne le mange avec plaisir.

La récolte du regain se fait dans le courant de septembre ou d'octobre; ce fourrage rend de grands services pour faire manger la paille en hiver.

Pour être saine et abondante, avons-nous dit, l'herbe a besoin de notre secours. S'il s'agit d'un pré marécageux, où les eaux en séjournant tout l'hiver et une partie du printemps, donnent naissance à la multiplication des joncs et autres herbes nuisibles, tous les ans, avant la fin de l'automne, nous assainissons le sol par le drainage ou par des rigoles d'écoulement à ciel ouvert. N'oubliez jamais que l'humidité prolongée trop longtemps est plus contraire à une prairie que la sécheresse.

Jean. — Mon père doit ignorer cela, car souvent il va au pré pour l'irriguer, dit-il ?

— Va, ton père sait bien ce qu'il fait. L'irrigation n'a pas pour but unique de rafraîchir la terre, elle a plutôt pour résultat de la féconder par les principes nutritifs que l'eau y dépose.

J'ai vu de bonnes prairies décroître promptement faute de soin de la part de leurs maîtres. Les unes pour avoir été trop pacagées par les brebis, les autres pour n'avoir jamais reçu d'engrais. Certains cultivateurs n'oublient pourtant pas d'aller prendre le foin et le regain, mais c'est là toute leur attention. En sortant du pré, ils lui disent adieu jusqu'à la récolte suivante; c'est trop d'indifférence pour leurs intérêts, et puis ils s'étonnent de n'avoir qu'e 4 ou 5 charrettes de foin, là où ils en récoltaient jusqu'à 10.

Nous traitons différemment les nôtres,

(1) Les prairies de Beaussac sont situées dans la commune de Lavergne.

nous y sommes souvent, tantôt pour les débarrasser de la mousse qui les ruinerait vite, tantôt pour curer les rigoles, donner l'eau nécessaire; pour répandre, régulariser les taupinières ou soulèvements de terre formés par les taupes. Tous les ans, les tombereaux de fumier dont nous les couvrons, nous donnent de pleines granges de foin dont les animaux nous sont très reconnaissants.

L'Instituteur. — Si vos prairies n'étaient pas si loin d'ici, vous auriez notre visite quand vous irez les soigner. Veuillez nous dire comment vous faites ces irrigations.

Serres. — Ce n'est pas difficile. Au moyen de rigoles, je conduis l'eau sur la partie la plus élevée de la prairie, et à l'aide de barrages établis de distance en distance, je la répand sur la surface qui a besoin d'être baignée. Ce travail fait à propos, donne des résultats surprenants, il double le rendement.

Pour être bonne à cet usage, l'eau doit dissoudre le savon. Plus le cours d'eau se trouve éloigné de sa source, plus il pousse la végétation.

Henri. — Le dicton *biel coumo un prat* (vieux comme un pré) m'a fait penser qu'à présent on ne convertit plus la terre en prairie ?

Serres. — Les progrès faits en agriculture, au moyen de prairies artificielles, font négliger certainement l'établissement des prés naturels, cependant on en crée encore tout de même.

Voici comment on s'y prend :

On laboure d'abord profondément la terre, on la fume énergiquement et on y sème une plante sarclée. Ensuite on y jette de la graine des meilleures plantes fourragères : farouch blanc, minette dorée, etc., mêlée à une céréale d'automne. La tige, le chaume de cette dernière abrite la plante fourragère qui donne une première coupe avant l'arrivée de l'hiver.

Si le sol est *gras*, avant tout on l'assainit par le drainage. La présence des joncs est le signe de la nécessité de ce travail.

(A suivre.) J. MEULET, Instituteur public à Carluzet.

REVUE HEBDOMADAIRE

Nos rentes sont toujours très fermes. Les fonds étrangers sont toujours hésitants. Cependant il paraît se produire une légère amélioration qui n'est peut-être due qu'à des rachats mais enfin qui donne un peu d'autorité aux affaires.

Le 3 0/0 est à 96.00, le nouveau à 96.05. Le Crédit Foncier est à 1215. Les obligations foncières et communales sont toujours recherchées. La Banque de Paris qui avait baissé sans un motif plausible à 615 reprend à 625.

La Société Générale est sans changement à 472.50. Le dividende sera de 12.50 comme précédemment.

Le Crédit Lyonnais est à 787.50. Le compte de profits et pertes représente un bénéfice net de 14.179.679.22.

Le dividende proposé sera de 30 fr. exigeant une somme de 12.000.000.

Nos grands chemins sont lourds avec l'apparition des moins values de recette.

Les Chemins Espagnols sont un peu mieux tenus.

Les obligations des chemins de fer économiques sont toujours très fermes.

Le Suez reprend à 2730.

Il est fort difficile en ce moment de trouver un placement qui soit à la fois fructueux et à l'abri des aléas.

Il ne faut pas se confiner dans les rentes et obligations de chemins de fer. Il existe des valeurs qui méritent d'être signalées à l'attention des capitalistes sérieux. De ce nombre se trouve l'action de la C^{ie} des Phosphates de France qui se négocie à 562.50. Il y a un mois, elle ne valait que 545.

Cette société tend à prendre un rôle prépondérant dans l'industrie des Phosphates non seulement en France mais dans le monde entier.

Les fonds étrangers sont un peu moins faibles.

L'Italien, de 87.60 revient à 88.25. Notons également un peu de reprise sur l'Extérieure.

Quant aux fonds Portugais, la question du coupon d'Avril est toujours problématique.

En Banque les valeurs de cuivre se relèvent un peu. La Morena cote 115. Cette mine est dans une excellente situation.

La part de Soufres Romains reste demandée à 100 et on ne doit pas en rester là. Les résultats sont excellents et font présager un bel avenir.

Dans nos communications antérieures relatives à la mine d'or Electra nous avions omis de donner au public un renseignement qui prouve à la fois la probité des apporteurs de l'affaire et leur foi dans son avenir. On sait que la société se divise en 320,000 parts dont 120,000 sont destinées à former le capital de l'affaire et les 200,000 autres ont été attribuées aux apporteurs.

Or ces derniers ont pris l'engagement de ne céder aucune de leurs parts pendant plusieurs années donnant ainsi le rare exemple d'apporteurs s'interdisant de tirer aucun bénéfice de l'affaire, tant que la réalité de sa richesse n'aura pas été démontrée.

C'est ainsi qu'éclatera un jour la sincérité de nos affirmations quand nous prétendons que la compétence et l'honorabilité de ceux qui sont dans l'affaire est au-dessus de toute discussion.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT et C^{ie}
56, rue Jacob, Paris

La Mode illustrée, journal de la famille, offre un CONCOURS UNIVERSEL de Vingt Concours, ouvert au grand public de France et de l'Étranger.

Ces Vingt Concours, spéciaux et indépendants, comprennent les sujets les plus variés, Jeux d'Esprit et Récréations de famille, tous les Travaux féminins, couture, etc., et les Ouvrages divers, Musique, Dessin, etc.

Des prix sont décernés pour une valeur de QUATRE MILLE FRANCS ; médaille d'or, de vermeil et d'argent.

Demander à l'administration du journal, 56, rue Jacob, à Paris, contre l'envoi de 25 cent. par lettre affranchie, le numéro du 20 Mars qui fixe les conditions du concours.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 35^e années. — Sommaire du numéro du 5 mars 1892 : — Gravures : — Allemagne : Troubles à Berlin. — Les manifestants repoussés de la place du Château. — Réunion des ouvriers sans travail dans la salle de la Brasserie Lips. — Paris : Bal de l'École normale, dans les salons de l'Hôtel Continental. — Les Caraïbes au Jardin d'Acclimatation. — L'Hôtel de Sens. — Beaux-Arts : Le Petit frère, tableau de M. Maillart. — Portraits : Les nouveaux membres du Cabinet, MM. Loubet, Ricard, G. Cavaignac.

Nécrologie : M. Pierre-Bardou-Job.
Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété : L'hôtel de Sens, par G. Lenôtre. — Courrier de l'Exposition de Chicago. — Théâtres, par H. Lemaire. — Bibliographie, par G. Claudin. — Le Sport, par Archiduc, etc., etc.

Nouvelle en cours de publication : « La Vengeance de Marc-Umberto », par G. de Lys.
Explications de Gravures, Bibliographies, Echechs, Rébus, Récréations, etc.

En supplément, se trouve la suite du roman de M. Gustave Toudouze : « Le vertige de l'inconnu » illustré en couleur par M. Marold
Le numéro 50 centimes.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages. — Sommaire de la 1627^e livraison (12 mars 1892). — A travers la Toscane, par Eugène Müntz. — Texte et dessins inédits. — 14

gravures de Riou, G. Vuillier, Barbotin, Courboin Thiriart, Giralton, Saint-Elme Gautier, Petit et de Rousseau.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1006^e livraison (12 mars 1892). — Texte : Les Trésors de la Fable, par le commandant Stany. — Les Basques et leur langue, par P. de Mériel. — Pour entendre la voix de mon père, traduit de P. K. Rosegger par E. B. — Le musée, par Alexis Lemaître. — Le langage des mouches. — Les vitres chez les anciens. — Liquides lourds et liquides légers, par D. Bellet. — Le dernier tour de l'enchanteur Merlin, par Mme Jeanne Schultz. — Chaque numéro, 40 c. Illustrations de Barbant, Busson, E. Zier, etc. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 10 mars 1892 : M.-L. Néron : La dinde truffée. — Bérard des Glayoux : Souvenirs d'un Président d'Assises (suite). — Lesueur : Une vie tragique (suite). — Hector Malot : La petite sœur (suite). — Eugène Chavette : Défunt Brichet (suite). — Léopold Stapleaux : Le coucou (suite).

AUX PIANISTES

Nous recommandons à nos lecteurs une nouvelle bibliothèque musicale qui fait fureur en ce moment, Paris-Piano. Cette luxueuse publication paraît les 1^{er} et 15 de chaque mois et donne dans chaque numéro deux morceaux de musique inédite pour piano, édités avec grand soin, livrés sous couvertures en couleurs.

Les partitions, de difficulté moyenne, sont écrites spécialement pour Paris-Piano par les meilleurs compositeurs du genre, MM. Emile Pessard, Gabriel-Marie, Jules Bordier, Colomer, Frantz Hitz, Luigini, Alexandre Georges, Le Rey, Desormes Sudessi, Courras, Haring, Gay, etc.

En outre chaque fascicule de Paris-Piano contient un supplément littéraire dû au grand talent de MM. François Coppée, Jules Claretie, Ludovic Halévy, Jules Sandeau, André Theuriet, Henri Gréville, Jacques Normand, Ernest Legouvé, Guy de Maupassant, Hector Malot, Pierre Véron, des portraits de célébrités, une revue de la musique, du théâtre, de la mode, un courrier mondain, etc.

On peut hardiment prétendre que Paris-Piano est le dernier mot du progrès, du luxe et du bon marché en édition musicale. Chaque

fascicule de Paris-Piano est vendu au prix sans précédent de 1 franc, chez tous les libraires et marchands de musique et contient environ 12 fr. de musique à prix marqués.

Dans le but de faire connaître sa publication et à titre exceptionnel, Paris-Piano envoie franco un numéro spécimen, contre 30 centimes en timbres-poste adressés à l'éditeur, M. René Godfroy, 11, rue d'Hauteville, à Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix ; ainsi que des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques :

« Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière de Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M^{lle} GAUGUEN, 16, rue Bernard-Palissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmshie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Certe (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil., 12 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, à Paris.

Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

M. Z... (de Bruxelles), âgé de 45 ans, porte depuis quatre ans des tubercules dans les deux poumons et surtout dans le poumon droit. Il a eu des hémoptysies fréquentes et très abondantes. L'addition de tous les symptômes observés chez M. Z... faisait pronostiquer une fin prochaine. Il rencontre l'année dernière, en voyage, un ami qui lui conseilla l'usage du goudron. A son retour à Bruxelles, il me consulta à cet égard. Je lui conseillai le Goudron Guyot. Ce médicament produisit merveille chez son malade. Il en prend depuis plus d'un an. Il ne tousse que rarement, n'expectore presque plus ; il mange et dort bien. Dr Van Holsbeck, de Bruxelles.

VIC (Côte-d'Or)

J'éprouvais un grand mal de tête, pas d'appétit ; aussitôt après avoir mangé, je me trouvais l'estomac embarrassé ; je ressentais à la gorge un picotement, qui me faisait tousser et rendre des glaires, j'avais des étourdissements. Depuis que je fais usage de vos bonnes Pâtes Gicquel tous ces maux ont disparu. Je ne puis que vous témoigner ma plus profonde reconnaissance. Signé : Jean BRIVOT, à Vic. A M. Gicquel, ph^{en} de 1^{re} classe, à Paris.

CONTRE les Rhumes (Grippe), Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte Pectorale de Nafé de Delaunay possèdent une efficacité certaine, constatée par des Membres de l'Académie de Médecine. Ne contenant ni opium, ni Morphine, ni Codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Los Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS



VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VITICULTEUR
Lauréat du Concours des Vignobles de 1891

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE
A VIRE, PAR PUY-L'ÈVÊQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIENT DE PARAÎTRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)
HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892

PLANTS DE 1^{er} CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES	Boutures		Racinés	
	le cent	le mil.	le cent	le mil.
Black Défilance	45	100	20	150
Canada	6	50	15	120
Canningham	2	15	3	60
Cynthiana	4	30	20	150
Croton	50	400	50	400
Duchess	2	15	8	60
Herbemont	50	300	40	300
Herbemont d'Aurelle	40	300	30	200
Herbemont Tauxan	30	200	20	150
Herbemont Blanc	2	15	3	45
Jacquez à gros grains	35	150	30	200
Jacquez d'Aurelle	300	3000	300	3000
Jacquez d'Aurelle Casalis	2	18	8	60
Othello	8	60	45	140
Noah	25	200	40	300
St-Sauveur (extra-fertile)	8	60	10	80
St-Sauveur infertile	20	150	40	300
Sécretaire	6	50	15	100
Sénasquas	15	140	25	200
Triumph	30	300	30	200
Berlandieri	50	80	80	400
Clergé	40	300	25	200
Cordifolia	2	15	5	40
Riparia large feuille	4	35	10	80
Ruprestis large feuille	15	120	25	200
Ruprestis Ganain	2	15	7	60
Solonis	2	15	7	60
Vialla	2	15	7	60
York-Madeira	5	25	8	70

PLANTS FRANÇAIS

Greffés et soudés sur les portegreffes ci-contre :

	le cent	le mil.
Aspiran teinturier Bouschet	25	250
Carignan Bouschet	25	250
Aramon teinturier Bouschet	10	80
Alicante Bouschet	20	180
Alicante Henry-Bouschet	25	200
Grand noir de la Calmette	25	250
Terret Bouschet	25	200
Portugais bleu	35	250
Côt on Auxerrois	25	200
Aramon	30	250
Chasselas du 22 juillet	30	250
Chasselas ordinaires	32	200
Muscats	30	200

Boutures pour greffons

Aspiran teinturier Bouschet	15	100
Carignan Bouschet	20	150
Aramon teinturier Bouschet	10	80
Alicante Bouschet	5	20
Alicante Henry-Bouschet	5	40
Grand noir de la Calmette	30	150
Terret Bouschet	40	80
Portugais bleu	20	150
Plant de la beauté	50	200
Plant Gouzy	50	200
Castet	3	25
Nébéscol (1) noir	50	200
» blanc	50	200

(1) Raisin de 0,80 de long.

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo
Pince Alliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilog.
NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Rendus franco en gare de Cahors

MAGASIN ET APPARTEMENT A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue de la Liberté, 10
S'ADRESSER A LA PATISSERIE LUTZY

PROFITS de 5 à 10% assurés sans risques MOYEN de RÉALISER BÉNÉFICES de 100 à 500⁰⁰⁰ et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.
COCHRANE and SONS, Stockbrokers
13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES
Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

L'ATLAS NATIONAL
Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.
NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES Histoire, commerce, industrie, agriculture, chaînes de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.
125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France.
L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.
115 CENTIMES la livraison ou en 25 séries à 7 centimes
ne reviendra qu'à 18 fr. 75
AVEC 425 CARTES COLORIÉES
La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires de un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1^{re} série

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

GADGET DU LOT GADGET

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

HONORÉ Photographie
77, BOULEVARD GAMBETTA, 77
CAHORS